60e ANNEE (6e série) N° 9 2 MARS 1950

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Les espoirs de l'Année Sainte. — II. La journée du pape. — III. La première Année Sainte, en 1300. — IV. Les premières « paroisses » en Gaule. — V. Les origines du pétrole. — VI. La recherche agronomique en France. — VII. La culture du riz en Camargue. — VIII. Le remembrement au village. — IX. Les *Mémoires* du général Weygand et le problème de l'armistice, en 1940.

I

Nous voici engagés dans l'Année Sainte. Les pélerins affluent dans la Ville éternelle. Ils visitent les basiliques, ils prient en ces sanctuaires aux noms prestigieux : St-Pierre, St-Jean-de-Latran, Ste-Marie-Majeure, St-Paul-hors-les-murs, et en tant d'autres églises romaines, toutes débordantes de souvenirs pieux, toutes ruisselantes d'histoire séculaire !

Tout le monde est d'accord sur un point qu'il nous faut souligner ici : cette Année Sainte n'est pas comme les précédentes, elle tient des circonstances que traverse le monde, de l'éveil de la spiritualité chrétienne dans les cœurs, de l'on ne sait qu'elle angoisse diffuse au sein de l'humanité, un caractère nouveau et que l'on peut qualifier se dramatique.

C'est ce qui ressortait avec évidence du *Radiomessage* de Noël 1949 de S. S. Pie XII. Dirons-nous toute notre pensée ? Il y eut, nous dit l'Apocalypse, une bataille immense entre les Anges, bien avant sans doute que notre terre reçût son roi : l'être humain. Lucifer avait levé « l'étendard de la révolte ». Face à la rebellion, Michel jetait le cri glorieux de la fidélité : « Qui est comme Dieu ? » Le monde des anges était divisé en deux blocs. Ne sommes-nous pas au même point de l'histoire humaine ? Les deux blocs ne sont-ils pas là ? D'un côté le camp du matérialisme athée, qui divinise l'homme, de l'autre côté, les amis de Dieu. Et à la tête de ce camp, un homme, le Michel-Archange de notre famille humaine : le pape [1].

Le 23 décembre 1949, à 11 heures, le pape lançait son message, que Radio-Vatican reproduisait aussitôt en 23 langues. Le St-Père traduisait d'abord un sentiment émouvant : celui de se sentir entouré d'espoirs universels, d'une sorte d'attente des peuples :

« Dans l'Eglise entière du Christ, qui étend ses membres sur toutes les régions de la terre, en ces jours, les regards se fixent sur Rome, sur le Siège apostolique, source intarissable de vérité, de salut, de bien. »

Quelle est donc cette espérance ?

« Il nous semble, répond le pape, que l'Année Sainte 1950 doit avant tout déterminer la rénovation religieuse du monde moderne qu'on en attend. »

Et le pape n'a pas été seul à exprimer ce grand désir. Un article du *Times* [2], reproduit amplement dans nos journaux, a traduit ce même idéal, en termes pathétiques.

Mais tout cet espoir ne saurait demeurer dans le domaine du sentiment. Il ne suffit pas de désirer, il faut étudier le problème, il faut réfléchir à ses données, il faut poser les principes de solution. Un mot de l'Evangile dit tout : « *Veritas liberabit vos !* » (Jo., VIII, 32). C'est pourquoi le pape, avec délicatesse, mais avec fermeté, décrit les aberrations de l'heure présente : le péché transformé en simple faiblesse et la faiblesse presque en vertu, l'aveuglement volontaire sur les erreurs du temps, la substitution au vrai Dieu des « idoles » contemporaines, la routine confondue avec la vraie religion :

« Fausses idées de Dieu, vaines créations d'esprit, trop humaines, que l'Année Sainte doit dissiper et chasser des cœurs. »

Dévoilant alors le programme de l'Eglise catholique, dont il est le chef infaillible, le pape résume tout en ces lignes :

« Elle (l'Année Sainte) devra correspondre à la volonté mystérieuse de Dieu. Elle devra se signaler comme l'*Année du grand retour*, *l'Année du grand pardon*, du moins dans la mesure où notre époque a été, même dans un passé récent, une époque d'apostasies et de fautes. »

L'*Année du grand retour :* ceci s'adresse à tous les hommes. Le Vicaire de Jésus-Christ est le Père de tous les humains. A tous ceux qui ont par leurs ancêtres, jadis, reconnu ce caractère en Lui, et qui depuis se sont séparés du Siège de Pierre, Pie XII envoie sa cordiale invitation :

Il l'envoie aux incrédules, aux athées, aux païens, aux pécheurs, aux dissidents de toute sorte. Il faut en effet « que ce Jubilé soit l'année du grand retour de l'humanité entière aux desseins de Dieu. »

[1] Voir le Radiomessage, dans *Documentation catholique* du 15 janvier 1950.

[2] En date du 31 octobre 1949, reproduit et commenté dans le *Church Times* du 18 novembre. Voir *La Croix* du 17 janvier 1950.

Notre monde moderne a voulu faire l'essai de ses forces. Il s'est grisé de son savoir, de ses découvertes, de sa puissance, de sa technique. Il a cru pouvoir se passer de Dieu :

« Après presque deux siècles de tristes expériences, et d'égarement, dit le pape, tous ceux qui ont encore l'esprit et le cœur droits, confessent que semblables mesures et règlements qui ont le nom d'ordre, sans en avoir la substance, n'ont pas donné les résultats promis et ne répondent pas aux naturelles aspirations de l'homme. »

C'est l'échec des moyens purement humains. Quelque chose manifestement fait défaut dans nos systèmes sociaux, politiques et diplomatiques. Il faut revenir à Dieu : c'est le grand *absent* de la société actuelle, des législations et des institutions modernes : et le vide que fait son absence est cause de vertige pour la terre entière !

« Nous nous attendons donc, conclut le pape, à un grand retour, en cette année de grâces extraordinaires... Que nos Fils, que tous les hommes de bonne volonté aient à cœur de ne pas tromper les espérances du Père commun, dont les bras levés vers le ciel implorent de la miséricorde divine, sur le monde, une nouvelle effusion de grâces dépassant toute mesure. »

Et si le grand retour s'opère, cette année sera aussi l'*Année du grand pardon !* Pardon entre les hommes, enfin las de ces représailles absurdes et coupables, qui ont marqué en trop de pays, ce que l'on avait appelé « la libération ».

Quel spectacle en effet s'offre encore au regard du Veilleur universel !

« Nous voyons défiler, dit-il, devant nos yeux, comme une lugubre revue, les visages douloureux des orphelins, des veuves, des mères en attente d'un retour qui peut-être ne se produira pas, des persécutés pour la justice et pour la religion, des prisonniers, des réfugiés, des exilés forcés, des détenus, des chômeurs, des opprimés, de ceux qui souffrent dans l'esprit et dans la chair, des victimes de toutes sortes d'injustices... »

Spectacle affreux et qui dure encore après cinq ans de « libération » ! Que signifie en effet ce terme pour des millions de Polonais, de Roumains, de Tchéco-Slovaques, de Hongrois, de Bulgares, et même nombre de Français qui aimaient et qui aiment ardemment leur patrie.

Qui donc rapprochera ces frères ? Qui donnera le signal des amnisties nécessaires, des réconciliations attendues ? Puissions-nous entendre l'appel du Souverain Pontife :

« Que le Seigneur inspire, dit-il, des desseins de réconciliations et de concorde à tous ceux qui sont revêtus des responsabilités publiques et que, sans préjudice du bien commun, l'on mette fin à ces restes de lois exceptionnelles... qui, de longues années après la cessation du conflit armé, suscitent en tant de familles et tant d'individus, des sentiments d'exaspération contre la société dans laquelle ils sont contraints de souffrir. »

Et le message du pape s'achevait par une invitation à venir voir Rome, Rome qui « est la patrie de tous », Rome la terre des martyrs et des saints.

Il ne s'agit pas d'un voyage touristique, d'une promenade d'agrément, mais bien d'un *pélerinage*, bien qu'accompli avec les moyens modernes de transport, non plus à pied, comme au temps des « Romées » d'autrefois — telle la mère de Jeanne d'Arc, Isabelle Romée — mais en train, en avion, en auto, selon les possibilités diverses, et dans un esprit de ferveur spirituelle aussi ardent que chez nos pères :

« Dans la splendeur des basiliques, dans la beauté des liturgies solennelles, dans la pénombre des antiques cimetières chrétiens, près des reliques insignes des saints, vous respirerez une atmosphère de sainteté, de paix et d'universalité, qui procurera à votre vie un profond renouvellement chrétien. »

II

Sous la signature de Camille M. Cianfarra, la revue française *Ecclesia* de janvier 1950, donne un très court article intitulé « *Une journée de sa Sainteté Pie XII* ». Nous lui emprunterons les détails suivants :

Pie XII se lève vers six heures et demie. Son valet de chambre ne pénètre dans sa chambre à coucher que la toilette achevée. Le pape se rase lui-même au rasoir électrique. La chambre à coucher située au troisième étage, est fort simplement meublée : lit de cuivre, revêtu d'une courtepointe damassée, une carpette assez petite, un lavabo, un bureau d'acajou. Au mur, tableau de la Madone.

A sept heures et demie, son oraison terminée, le pape dit la sainte messe, en sa chapelle privée, tout à côté de la chambre à coucher. Après quoi, il prend son petit déjeuner à la salle à manger : du pain et du café au lait, le tout absorbé en un quart d'heure environ. La salle à manger est modeste : table en noyer peu ouvragée, deux buffets.

Aussitôt après le pape se rend à la bibliothèque. C'est au contraire des pièces précédentes, une salle magnifique, qui donne sur la place St-Pierre. C'est là que se déroulent les audiences privées, destinées aux cardinaux, présidents des diverses Congrégations, aux souverains, aux princes, aux évêques en visite *ad limina*, enfin aux laïcs les plus éminents.

Le Saint-Père est auprès d'un grand bureau de noyer orné d'une statue blanche du Christ et d'un crucifix. De hautes bibliothèques, dont les portes vitrées sont garnies de rideaux verts, occupent trois des murs. Il y a des rideaux blancs aux fenêtres, à l'exception de celle qui se trouve derrière le bureau du pape et qui est ornée d'un vitrail représentant la Vierge assise sur un trône avec l'Enfant-Dieu sur son sein.

Les audiences se terminent invariablement à une heure. Une demi-heure plus tard, le pape déjeune. La table est servie par son valet de chambre. Ce sont des sœurs allemandes, entrées à son service, alors qu'il était nonce à Berlin, qui font la cuisine. Menu très simple et frugal, à la mode italienne.

Le pape boit ordinairement du vin. Mais le plus remarquable, dans cette salle à manger, durant le déjeuner privé du pape, c'est la présence de deux canaris, auxquels il est permis, leur cage étant ouverte, de voler dans la pièce, et de répondre ainsi à l'appel de leur nom. Souvent, ils viennent se poser sur l'épaule du pontife et mangent ce qui leur est réservé en deux petites soucoupes. Ce sont les convives habituels du pape, pour qui la règle traditionnelle, sauf de très rares exceptions, est qu'il doit manger seul.

Après le déjeuner, la sieste, toujours selon l'usage romain. A 4 heures, promenade aux jardins

du Vatican, où le pape se fait conduire en auto. Il descend de voiture, au milieu du jardin, qui est très vaste, et, durant une heure, se promène seul, suivi à distance par le camerlingue et le garde-noble de service. Le pape pratique la marche d'un pas souple et élastique, à cadence rapide. Puis il revient à son bureau, se met au travail, prépare ses discours, rassemble des notes pour ses encycliques en projet, répond à un grand nombre de lettres.

Avant le souper, qui consiste en un repas très léger, le pape récite son chapelet dans sa chapelle privée avec ses secrétaires et camériers secrets. Après le souper, quelques minutes de récréation et de causerie avec ses intimes collaborateurs. A 10 heures, Pie XII retourne à sa bibliothèque. Il y travaille seul et l'on croit qu'il compose une œuvre de théologie, commencée il y a bien des années, mais dont le manuscrit, soigneusement tenu sous clé, dans les intervalles, est gardé secret même pour les membres de la famille.

Les témoins assurent qu'à une heure du matin il n'est pas rare de voir encore de la lumière à la bibliothèque !

L'horaire qu'on vient de voir est, paraît-il, uniforme, sauf les jours de cérémonies religieuses très solennelles. Le pape aime la ponctualité. Les audiences accordées aux visiteurs sont toujours tenues à la minute même qui a été indiquée. Il en est de même pour les audiences publiques.

Peu d'existences sont aussi rigoureusement réglées que celle du Père commun des fidèles. En résumé : de six à sept heures de sommeil, par jour, y compris la sieste, une heure pour les trois repas, une heure et demie de promenade ou récréation, cinq heures d'audience, le reste du temps pour le travail et la prière, soit environ dix heures, pour les deux.

III

La même revue *Ecclesia* nous présente un récit historique inédit de Léon Homo, intitulé, « *1300, la première Année Sainte* », et les *Etudes* de février 1950 nous offrent un exposé tout semblable, de J. Lecler : *Boniface VIII et le Jubilé de 1300.*

L'usage des pélerinages à Rome, soit pour y voir le pape, soit pour y visiter les sanctuaires célèbres, remontait au triomphe de la paix religieuse, sous Constantin. Mais ces pélerinages étaient faits selon les convenances ou les besoins des intéressés. A l'origine, on s'était porté surtout vers les tombeaux des martyrs, puis, lorsque ces tombeaux avaient été répartis, dans les diverses basiliques et églises de la Cité. Dès le IXe siècle, le grand pape Nicolas Ier pouvait écrire : « C'est presque tout le monde qui afflue vers le siège apostolique. »

Plusieurs de ces pélerins innombrables, que l'on appelait *Romei*, nous ont laissé des récits de leur voyage. Ainsi, au VIIIe siècle, celui qu'on appelle « le pélerin d'Einsiedeln », et vers l'an 1200, l'historien florentin Riccordano Malatesta.

L'un des effets inattendus des croisades, qui entraînaient au loin, vers les « Lieux-Saints », les guerriers et les pélerins d'Occident, en leur gagnant des indulgences importantes, fut de diminuer le nombre des pélerins de Rome. Mais, vers la fin du XIIIe siècle, alors que les croisades ont cessé, avec la mort de S. Louis (à Tunis, en 1270), les voyages à Rome reprennent. Et, en 1297, pour encourager ce mouvement, le pape Boniface VIII accorde une indulgence d'« un an et quarante jours » à tous ceux qui visiteront les églises stationales, entre le mercredi des cendres et le dimanche de Pâques. En outre, tous ceux, qui, dans cet intervalle, auraient reçu la bénédiction du pape auraient une indulgence de cent jours. On notera au passage la différence considérable des chiffres de ces indulgences antiques, en comparaison de ce que nous sommes habitués aujourd'hui à rencontrer dans ce domaine des indulgences. L'indulgence plénière notamment était toujours réservée à la croisade.

Il paraît que l'initiative de l'Année Sainte serait venue moins du pape en personne que des pélerins eux-mêmes. Selon le témoignage d'un conseiller du pape, le cardinal Stefaneschi [3], ils auraient déclaré au Souverain Pontife :

> « Donnez-nous votre bénédiction avant que nous ne mourrions : nous avons appris qu'à chaque première année du siècle. le chrétien qui visitera les tombeaux de Pierre et Paul, sera lavé de ses péchés et de la punition qui s'y attache. »

L'histoire à vrai dire n'a rien gardé de ces sortes de jubilés antérieurs à 1300. Mais l'idée se trouva lancée. Ce qui n'avait pas eu lieu auparavant, si ce n'est peut-être dans des cas particuliers et sans aucune publicité universelle, allait être inauguré par le pape régnant. Le même Stefaneschi raconte l'anecdote suivante : un jour, à St-Pierre, le pape voit arriver un vieux Savoyard de 107 ans, traîné sur une litière par son fils, qui ne devait pas être bien jeune, lui non plus.

> « Au début du siècle dernier, raconta le fils, mon père que voici, un laboureur, est venu à Rome et, tant que ses moyens le lui ont permis, il y est resté pour gagner l'indulgence. Il m'a commandé de venir à Rome, la première année du siècle suivant, si je vivais encore, ce qu'il considérait d'ailleurs comme très peu probable. »

Boniface VIII était un éminent canoniste. Il fit ce qu'il devait faire, en telle occurrence et ouvrit une enquête. Il en résulta que c'était une croyance largement répandue qu'une indulgence spéciale, dont l'ampleur du reste n'était pas précisée, était accordée à Rome au début de chaque siècle. Voulant mettre fin à toute ambiguïté et consacrer une telle tradition, par acte solennel et authentique, Boniface VIII publia, le 22 février 1300, la bulle *Antiquorum habet fida*, qui prescrivait l'ouverture d'une année jubilaire, censée avoir commencé à Noël 1299 et qui durerait jusqu'au 25 décembre 1300.

Cette bulle énumérait à la fois les faveurs promises au jubilé et les conditions imposées pour les obtenir : une *indulgence plénière*, c'est-à-dire l'équivalent du départ à la croisade ! Conditions : la confession jointe au repentir, pélerinage à Rome, au cours de l'année jubilaire, visite aux deux basiliques de St-Pierre-du-Vatican et de St-Paul-hors les-Murs. Le pélerinage devait durer 30 jours pour les habitants de Rome, et 15, pour les autres. Etaient exclus de la faveur du jubilé les ennemis

[3] Voir l'*Ami* du 15 décembre 1949, p. 754. L'article de J. Lecler, dans les *Etudes* est également fondé essentiellement sur le témoignage de Stefaneschi.

de la papauté : Frédéric de Sicile, les Colonna et leurs partisans, tous les chrétiens en relations d'affaires avec les Sarrasins.

La bulle précisait enfin que l'Année Sainte aurait lieu tous les cent ans, la première année du siècle.

Pour faire face à l'afflux des pélerins escompté, le pape, grand administrateur, fit refaire des routes, élargir des rues, établir un sens unique sur le Pont St-Ange, au moyen d'une palissade, qui le partagea dans le sens de la longueur.

Des vivres furent rassemblés, des logements prévus, la circulation soigneusement réglée et protégée.

Après quoi, le pape inaugura solennellement l'Année Sainte. La cérémonie a été conservée dans un tableau célèbre de Giotto, en la Basilique du Latran, tableau dont il ne reste qu'un fragment, mais qui est connu par un dessin du XVII^{e} siècle, conservé à la bibliothèque ambrosienne.

Le succès de cette première Année Sainte dépassa toutes les prévisions :

« Les chroniqueurs contemporains se plaisent à décrire les longs cortèges qu'ils ont vu se diriger vers Rome ou en revenir. Voici les rues de Modène, encombrées de gens, hommes et femmes, tantôt à cheval, tantôt en voiture ou à pied. Lorsque l'argent manque, les jeunes portent père et mère sur leur dos. Même spectacle à Parme ; c'est ici une brillante cavalcade de barons, chevaliers, grandes dames, défilant sans interruption, par groupes de quarante à cinquante personnes, et à Florence, où Dante, plongé dans ses réflexions, regarde les « Romei » traverser la ville sous ses yeux. »

De fait, on accourait de toutes les parties de la chrétienté : d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, de Hongrie, de Slavie. Les pélerins étaient naturellement vêtus de leurs costumes nationaux ou du costume spécial des pélerins. Parmi les visiteurs dont les noms sont restés célèbres, on compte Dante, Giotto, Villani, Guillaume de Ventura. On devait voir à Rome jusqu'à des Tartares. Les rois sans doute s'abstiennent, mais le pape pourra dire en consistoire qu'il a reçu, au cours de l'année, douze ambassades solennelles, chargées de les représenter.

On estime que Rome, au total, reçut, en cette première Année Sainte, 2 millions de pélerins. Il n'y en eut jamais à la fois moins de 200.000. Mais les précautions avaient été si bien prises, que les vivres ne manquèrent pas et que le prix des denrées demeura dans les limites convenables. Par contre le logement fut plus coûteux :

« Les auberges, dit Guillaume de Ventura, témoin oculaire, sont si chères que, pour mon lit et l'écurie de mes chevaux, je payais par jour un gros tournois (soit environ trente centimes or). »

L'affluence fut telle qu'il se produisit parfois quelques bousculades. C'est encore Guillaume de Ventura qui nous le dit :

« Je vis souvent, écrit-il, les hommes et les femmes foulés aux pieds et moi-même j'eus peine à éviter ce danger. »

Dans l'ensemble toutefois, ce jubilé laissa dans les mémoires un souvenir extraordinaire.

Pour visiter Rome, les pélerins utilisent, comme de nos jours, un Guide écrit. En cette année 1300, on leur offre une *Descriptio plenaris totius Urbis*, rédigée au XII^{e} siècle et modifiée au XIII^{e}. Ce « Guide de Rome » ne se borne pas, comme l'antique Itinéraire d'Einsiedeln, si remarquable en sa précision (VIII^{e} siècle), à décrire les monuments, mais il y joint en foule des légendes aussi nombreuses que variées. Durant toute l'année jubilaire, le Pont St-Ange ne désemplit pas. Dante décrit ainsi, dans la *Divine Comédie*, ce spectacle auquel il a assisté :

C'est ainsi que dans Rome, en raison de la foule,
L'année du Jubilé, un ordre est établi,
A l'usage des gens qui passent sur le Pont ;

Si bien que d'un côté, tous portent le visage
Tourné vers le château et s'en vont vers St-Pierre,
Et que de l'autre vont ceux qui gagnent le mont !

Le même Dante rappelle la soif ardente des pélerins pour les reliques insignes dont Rome est le dépôt glorieux :

Comme un homme venu — qui sait — de Croatie,
Jusque chez nous, pour voir la Véronique,
Ne peut en assouvir sa faim invétérée.

Dans les basiliques, les offrandes des pélerins abondent. Deux clercs, le rateau en main, sont occupés, nuit et jour, dans les deux grandes basiliques, à les ramasser : le total des sommes recueillies se maintient, au cours de l'année, à une moyenne de 80.000 à 100.000 francs-or, par jour.

Comme les pélerins, outre leurs visites à St-Pierre et St-Paul, doivent rester 15 jours dans Rome, ils emploient leur temps à des exercices de piété, ils vont à St-Jean-de-Latran, Ste-Marie-Majeure, St-Laurent-hors-les-Murs, Ste-Croix-de-Jérusalem, St-Sébastien, sur la voie Appienne, sans parler des nombreuses églises de moindre renom. Ils visitent naturellement les Catacombes, assistent aux grandes fêtes liturgiques, mais ne négligent pas pour autant — les plus savants d'entre eux, tout au moins — les vestiges de la Rome antique. Naturellement la froide histoire s'orne, dans leur pensée, d'innombrables légendes. Tite-Live en avait consacré un grand nombre, mais chaque siècle y avait ajouté les siennes.

Il serait difficile de mesurer les effets de cette première Année Sainte. L'un des moindres sans doute, en soi, mais l'un des plus remarqués à Rome, ce fut l'afflux des richesses, pour les habitants. « Tous les Romains devinrent riches », assure le chroniqueur Villani.

Un autre résultat, plus noble et plus important, celui-là, fut l'accroissement immense du prestige de la papauté, que ne devait pas effacer l'humiliation subie, peu d'années après, par Boniface VIII en sa lutte contre le roi de France, Philippe le Bel, et à la suite du « soufflet d'Anagni ».

Les pélerins de Rome revenaient enthousiastes de leur beau voyage :

« Qui pourra, écrit l'un d'eux, master Bonafuto, un Italien du Nord, ô pape, père du globe, honneur du monde, te remercier d'un tel bienfait ? Puisses-tu vivre autant que tu le désires, — ou plutôt — comme je soupçonne que, pour fuir la masse des affaires ou les soucis de la vie, tu peux désirer disparaître — je demanderai davantage : vis aussi longtemps que le monde aura besoin de toi. »

Autre conséquence d'un tout autre ordre : c'est

à Rome que le chroniqueur Villani conçoit le projet d'écrire l'histoire de sa patrie, Florence :

« Me trouvant, dit-il, participer à ce pélerinage béni, dans la sainte Cité de Rome, voyant les grandes et antiques choses de son passé et lisant les histoires et exploits des Romains, écrits par Virgile, Salluste, Lucain, Tite-Live, Valerius, Paul Orose et autres maîtres en Histoire, qui ont décrit les petites choses comme les grandes... j'ai pris leur style et leur forme, quoique, comme élève, je ne fusse pas digne d'entreprendre un si grand ouvrage... Par la grâce du Christ, revenu de Rome, en l'an 1300, j'ai commencé à écrire cet ouvrage à la gloire de Dieu, de S. Jean et en l'honneur de notre ville de Florence. »

On sait que cette Chronique de Villani fut écrite en langue vulgaire et qu'elle est l'un des plus précieux monuments de la langue italienne, au Moyen Age.

Le jubilé eut aussi cette conséquence que l'on ne voulut pas attendre cent ans, pour en renouveler les gloires et les bienfaits. Les papes s'efforcèrent de l'adapter à la longueur moyenne d'une génération humaine : cinquante ans, avec Clément VI, en 1343 — trente-trois ans, avec Boniface IX, en 1390 — vingt-cinq ans enfin, avec Paul II, en 1470.

IV

Si nous quittons ce sujet si actuel de l'Année Sainte, nous nous arrêterons, avant de passer à des sujets profanes, d'ordre économique ou politique, aux sujets religieux que nous offrent les Revues.

Et voici, dans le *Bulletin de Litt. ecclésiastique* de Toulouse, d'octobre-décembre 1949, une substantielle étude de M. l'abbé E. Griffe, intitulée *Les premières « paroisses » de la Gaule.*

L'auteur rappelle, en premier lieu, que le sens du mot paroisse a beaucoup évolué, depuis les origines. Au début paroisse est synonyme d'Eglise, c'est-à-dire de « communauté chrétienne » constituée. Le mot s'applique donc le plus souvent à ce que nous appellerions aujourd'hui un diocèse, avec un évêque à sa tête. Il peut s'appliquer aussi cependant à une communauté chrétienne plus restreinte, n'ayant à sa tête qu'un prêtre ou même un diacre.

S'agit-il des « diocèses » de Gaule, M. Griffe nous renvoie à son ouvrage : *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*. Premier « diocèse » à Lyon, au IIe siècle. Apparition de nouveaux diocèses, au cours du IIIe siècle. Puis développement régulier, qui a son terme à la fin du IVe s. A cette date — avant 400 — « la Gaule chrétienne est pleinement organisée dans sa hiérarchie épiscopale : toutes les villes, chefs-lieux de cités, ou presque, possèdent leur évêque. »

Pour ce qui est des « paroisses presbytérales », au sens actuel du mot, les textes anciens sont beaucoup moins nombreux et moins clairs. Il semble, cependant, que, dans bien des cités, il y ait eu des paroisses presbytérales, avant l'établissement d'un évêque. Mais, il faut le noter soigneusement, il ne s'agit pas encore et pendant longtemps, de *paroisses rurales*. Les premières « paroisses presbytérales » sont d'abord des *paroisses urbaines destinées* à devenir des « paroisses épiscopales » ou diocèses, au sens moderne du mot. C'est le cas, notamment de Vienne. La lettre célèbre des chrétiens de Lyon et de Vienne, en 177, nous fait connaître l'existence de la « paroisse de Vienne ». Or, il semble bien certain que Vienne n'avait pas encore d'évêque.

De même, lorsque nous apprenons qu'Irénée, vers 190, intervint auprès du pape Victor, dans la question pascale, au nom des « paroisses » de la Gaule, dont il était l'évêque, nous sommes bien obligés d'admettre que ce pluriel désigne des « paroisses presbytérales », soumises à l'autorité d'Irénée, mais avec une certaine autonomie. Et nous savons par ailleurs que ces « paroisses » étaient réparties jusqu'en Germanie. Nous ignorons toutefois de quelles paroisses il s'agit et également comment elles se sont, dans la suite ,transformées de « presbytérales » en « épiscopales ».

Si l'on quitte Lyon, pour passer à Marseille, on constate quelque chose d'analogue, mais avec un décalage de deux siècles au moins.

N'oublions pas de noter une observation de M. E. Griffe au sujet du fameux sarcophage de La Gayole. C'est bien, dit-il, « un sarcophage chrétien du IIe-IIIe siècle, mais qui, très probablement, n'a pas été utilisé en Provence, avant la fin du Ve siècle. » Il serait donc très imprudent de faire appel à ce monument pour démontrer l'ancienneté de l'Eglise de Marseille. Mais voici du positif : en 398, au concile de Turin, un conflit s'élève entre les cités d'Aix et de Marseille, au sujet de la prééminence des sièges. L'évêque de Marseille, Proculus, devenu évêque vers 380, fait valoir que les Eglises de Narbonnaise IIe, sur lesquelles Aix revendiquait le titre de métropole, avaient été ses « paroisses » ou avaient des évêques ordonnés par lui. Ces Eglises étaient les suivantes : Aix, Apt, Riez, Fréjus, Gap, Sisteron, Antibes. Il est donc probable que Marseille avait été le centre de diffusion du christianisme dans toute la Narbonnaise IIe, et que, même avant d'être des « paroisses épiscopales », ces Eglises avaient été des « paroisses presbytérales ». Parmi ces Eglises, celles d'Apt et de Nice étaient représentées au concile d'Arles, de 314. D'autre part, il est sûr qu'Embrun n'a pas reçu son premier évêque de Marseille.

Finalement, le concile de Turin accorda le titre de métropolitain à Proculus de Marseille, mais à titre personnel, car il fut décrété qu'à sa mort, le titre passerait à Aix, devenue métropole civile.

Si d'Aix et Marseille, nous gagnons Arles, nous trouvons des luttes moins claires. Là un évêque intrigant — c'est le moins qu'on puisse dire de lui — et qui se nomme Patrocle, fait à Rome une démarche pour démontrer sa « primauté » ou du moins celle de son siège, en invoquant le prétexte que « la Gaule entière » a reçu la foi de l'Eglise d'Arles et de « Trophime, son premier évêque ». Le pape est alors Zosime. Il admet la thèse de Patrocle. Il lui adresse, le 22 mars 417, une lettre par laquelle il déclare que nul clerc, *fût-il évêque*, ne sera reçu à Rome, s'il n'est porteur de lettres de recommandation (*formatae*) délivrées par Patrocle. Il fait donc de celui-ci comme une sorte de légat du pape, pour toute la Gaule. De plus, l'Eglise d'Arles est proclamée métropolitaine de toute la Narbonnaise, comprenant les trois provinces de Viennoise, Narbonnaise I et Narbonnaise II. Enfin, la lettre du pape « restituait »

à Arles deux paroisses évidemment fondées jadis par Marseille : celles de *Citharista* (La Ciotat) et de *Gafgarius*. Le pape supposait donc comme historique le fait que la ville d'Arles avait eu une part décisive dans l'expansion du christianisme en Gaule. Il va sans dire que la critique historique d'aujourd'hui, connaissant mieux Patrocle d'Arles, en est beaucoup moins sûre que lui. Mais ce n'est pas le seul point discuté en cette affaire. Les érudits ne sont pas d'accord sur ce que nous appelions tout à l'heure une sorte d'autorité de *légat* accordée au siège d'Arles, par le pape Zosime. Mgr Duchesne et Babut croyaient qu'il s'agissait d'un véritable vicariat apostolique sur toute la Gaule. Mais Mgr Battifol, E. Caspar, auxquels se joint M. Griffe, estiment qu'il ne s'agit que de « paroisses » jadis possédées par l'Eglise d'Arles en diverses parties de la Gaule. Il faut noter toutefois que S. Hilaire d'Arles, deuxième successeur de Patrocle, n'hésitera pas à régler un conflit survenu à Besançon, dans l'affaire de l'évêque Chelidonius, de cette ville. Il se croyait donc une juridiction sur Besançon et les habitants de cette ville, qui avaient eu recours à lui, y croyaient aussi. Mais cette thèse ne fut pas admise à Rome et il en résulta un violent conflit entre Hilaire d'Arles et S. Léon-le-Grand.

Quoi qu'il en soit de ce débat, on peut conclure, avec M. Griffe, que nos évêchés de France, apparus assez tardivement, puisqu'ils ne sont au complet que vers la fin du IVe siècle, ont été, dans beaucoup de cas, sinon dans la plupart, précédés de postes chrétiens présidés par un simple prêtre, et qu'ainsi les diocèses ont été préparés par des « paroisses presbytérales ».

V

Avant que notre âge fût appelé « l'âge atomique », on avait tendance à l'appeler « l'âge du pétrole ». Ce liquide y jouait en effet un rôle si vaste et si envahissant, il exerçait sur les démarches diplomatiques des États et sur leurs décisions politiques une pression d'une telle force que l'odorat le moins sensible était contraint de trouver à la plupart des questions internationales un « relent de pétrole ». Mais comment se fabrique le pétrole ? Quelle est son histoire ? Qui eut l'idée de se servir du pétrole ? Voilà ce que Georges Le Fèvre essaie de nous dire dans un article de la *Revue de Paris* (janvier 1950), intitulé : *La Croisière du Pétrole*.

L'auteur nous raconte d'abord ce qu'il nomme son « pèlerinage de Titusville ». Pour faire ce pèlerinage, il avait trouvé une invitation dans un ouvrage concernant le colonel Drake, qui fora le premier puits de pétrole, à Titusville, en 1859.

Notons bien cette date. Il n'y a que 91 ans que le pétrole est utilisé à la mode nouvelle. Certes, il était connu depuis l'antiquité. En Amérique notamment, dès les premiers contacts entre « Indiens et Visages Pâles », comme on dit dans Fenimore Cooper, on échangeait de l'huile noire prélevée à la surface des marais contre des verroteries et de l'eau-de-feu. Les Blancs se servent de cette huile, pétrole non raffiné, pour guérir les plaies de leurs chevaux ou graisser les moyeux de leurs chariots. Vers 1800, on vendait cette huile, comme baume « à tous usages ». Le pétrole brut avait la réputation — méritée ou non — de guérir les rhumatismes, les brûlures, les rhumes, les entorses.

Mais autour de 1830, un chimiste, nommé J.-B. Silliman, de l'Université de Yale, a l'idée de distiller ce produit de la nature, et il obtient un extrait, qui, dit-il, « est léger, inflammable et dispense une brillante lumière. »

On s'éclairait à cette époque à l'huile de baleine. Mais les baleines deviennent rares, en 1840, et les stocks d'huile diminuent. Dommage que le produit distillé par Silliman soit si peu abondant dans la nature, les Indiens, en effet, n'en prélèvent que fort peu à la surface des suintements naturels. Nul encore n'a eu l'idée de forer le sol pour en trouver. Cependant, on creuse alors la terre pour y trouver de la saumure qui est souvent souillée de pétrole. Le plus souvent, on considère ce dernier fait comme indésirable et fâcheux. Que faire de cette huile visqueuse et nauséabonde ? Si on la décante et rejette à la rivière, elle fait crever les poissons. Parfois la torche d'un batelier met le feu à tout un fleuve !

Voici pourtant qu'un certain Samuel Kier, maître-saulnier près de Pittsburg, a l'idée de séparer cette huile malpropre du sel qu'elle empoisonne et de la vendre à part, puisqu'elle paraît identique à celle que les Indiens livrent depuis si longtemps aux droguistes américains. Kier veut lancer son produit. Selon les règles de l'art publicitaire, il compose une « réclame » merveilleuse pour son huile. Il la présente comme un élixir de longue vie, et il la vend 45 cents, en élégant flacon. Nous sommes en 1849. Sept ans plus tard, un avocat de New-York tombe en arrêt devant ce prospectus. On commence à utiliser des lampes à pétrole, mais elles répandent une odeur infecte et parfois explosent. Notre avocat cependant flaire là une bonne affaire. Il s'associe à un banquier. Justement, on vient de signaler, en Pensylvanie, la présence de suintements naturels de pétrole. Les deux associés fondent, non sans audace, la *Compagnie du Pétrole de Pensylvanie*, et louent à bail, pour 99 ans, un terrain de 50 ha. que possède un certain Watson, à Titusville. Un des actionnaires de cette compagnie est Edwin Laurentine Drake, qu'on appellera le « colonel Drake », mais qui n'a jamais été militaire. Fils de petit fermier, n'ayant qu'une instruction primaire, il débute à 19 ans comme veilleur de nuit : devient, à 23, chef de train. Santé précaire, esprit d'aventure, un peu illuminé. Ayant appris par hasard la création de la Compagnie du Pétrole, il y place toutes ses économies : 200 dollars. On a pensé, dans la société, à chercher le pétrole sous terre, là où il affleure naturellement. Drake est chargé de réaliser l'idée. Il arrive en décembre 1858 à Titusville, se met à forer un puits. Ce puits est encore montré aux visiteurs ; et aussi le tuyau de fonte par lequel le pétrole fit son apparition, avec la date : 27 août 1859. Naturellement, on a dressé là une sorte de musée où sont rasemblés tous les vestiges de ce lointain et sommaire outillage, avec tout un lot de photographies des pionniers du pétrole.

« Que d'hommes barbus en redingote ! La fixité de la pose leur donne un air si candide qu'on hésite à croire que ces businessmen d'alors étaient aussi coriaces en affaires que ceux d'aujourd'hui, dans leurs bureaux de Wall-Street. »

Drake, en particulier, est présenté aux regards sous toutes ses faces. Il fait l'objet d'une sorte de de culte, « pour les 1.500 touristes qui défilent chaque jour, pendant la belle saison ». On a la joie de pouvoir contempler « son canif, son rasoir, sa brosse à dents, son peigne, sa montre... »

« Devant ses portraits imprimés sur des assiettes de faïence, on comprend aussitôt que ce n'était pas un génie, bien que la légende ait auréolé ce visage inexpressif, mais où brûle un regard d'halluciné. »

En réalité, ce pseudo-colonel n'a jamais creusé un puits de sa vie. Il a embauché un terrassier, et d'abord éprouvé des mécomptes : la poche s'est remplie d'eau. Des conseils opportuns lui sont venus d'un saulnier de l'endroit ; enfin, à la date susdite, le pétrole a commencé à couler. Bientôt, il atteindra 10 barils par jour.

« Ainsi, un homme quelconque, petit employé de santé fragile, sans connaissances techniques, mais habité par une idée fixe, intuition ou marotte, perce au bon endroit une capsule imperméable au-dessous de laquelle — par 23 mètres de profondeur — depuis des centaines de millions d'années, attend une énergie naturelle qui, en moins d'un siècle, va accélérer le rythme de la machine humaine, raccourcir les distances en créant de la vitesse et transformer le monde. »

Drake ne vit pas tout de suite l'immensité de sa découverte. D'autres que lui en tirèrent profit. Il devint juge de paix, puis, abandonna la magistrature pour revenir au pétrole, spécula malheureusement, perdit tout son avoir, et finit sa vie, en 1880, dans un fauteuil de paralytique, ne subsistant que grâce à une petite pension que lui versait l'Etat de Pensylvanie.

Revenu à New-York, l'auteur de notre article part pour le Texas, qui est aujourd'hui le domaine principal du pétrole.

Là, ce n'est plus à 23 mètres de profondeur que l'on trouve le pétrole. Il assiste à un forage parvenu à 8.000 pieds — soit 2.400 mètres — et l'on n'est pas au bout. On recherche des « sables imprégnés », d'où sera extrait le pétrole, et on escompte qu'il seront trouvés à 12.000 pieds environ. Il faut, avec les instruments perfectionnés dont dispose l'industrie moderne, cinq mois pour y parvenir ! Des tiges d'une longueur totale de plusieurs kilomètres, font tourner, au fond du trou, un trépan qui attaque les roches rencontrées. De temps à autre, le trépan est usé ; il faut alors le changer. Tout le forage se déroule au sein d'une eau boueuse, qui doit maintenir la température suffisamment basse autour du trépan, échauffé par le travail sur la roche.

Après des mois, on arrive enfin jusqu'au centre pétrolifère. On compte, en ce moment, au Texas, 2.000 forages ; il faut 21 hommes pour chacun d'eux. Le *derrick* ou treuil de forage coûte environ 250.000 dollars. Ainsi, l'ensemble de l'outillage, au Texas, représente 500 millions de dollars. On peut descendre jusqu'à 5.000 mètres de profondeur.

On s'est livré, depuis un siècle, à de vastes études sur l'origine des gisements de pétrole. Pour engager en effet les sommes énormes que l'on vient de chiffrer, il faut savoir avec une quasi-certitude, où se trouvent les gisements. Or, ils se trouvent tous en des régions jadis baignées par des mers. Et si on rencontre maintenant le pétrole sous des couches continentales, c'est que la configuration des continents a profondément changé depuis les origines. Les géologues ont dressé des cartes approximatives des configurations antiques. Il en résulte que, depuis 500 millions d'années, le continent américain n'a pas modifié moins de 15 fois sa structure.

La formation du pétrole s'explique par la distillation naturelle, en vase clos, de boues organiques, enfouies à de grandes profondeurs, sous le plancher des mers. Des plissements ultérieurs ont exhaussé le sol sous-marin, ont vidé les mers, et rendu le pétrole de sub-océanique, sub-continental. De plus, les exsudations pétrolifères, resserrées entre les couches imperméables — roches dures ou argiles — se sont réunies dans des poches synclinales, où on ira le recueillir. Notons, à ce propos, que l'on parle souvent, mais à tort, « de nappes de pétrole ». C'est une hérésie qu'il ne faut plus commettre. Le pétrole n'existe jamais en nappes ; « il imprègne des gisements ». Ceux-ci sont des grès, servant d'éponges à pétrole, ou des sables saumurés. Le rôle des prospecteurs est de deviner où il est :

« Reconnaissance d'aveugles. Aux géologues modernes qui travaillent, non seulement avec leur petit marteau, mais au microscope, à l'oscillographe et aux instruments électroniques, de guider le cheminement de la sonde dans l'inconnu des ténèbres. Ils vous dessineront aujourd'hui un portrait du sous-sol avec autant de précision qu'un paysage de surface. Privilèges de spécialistes. »

Et voici déjà que ce qui s'est produit pour le pétrole il y a cent ans à peine, recommence sous nos yeux pour le pechblende ou minerai d'uranium !

On disait jadis : *Nil novi sub sole !* De nos jours, ne serait-il pas plus juste de dire : *Quotidie aliquid novi sub sole ?* En ouvrant notre journal ou notre poste de radio, c'est peut-être cela que nous attendons.

VI

Il n'est pas jusqu'au domaine de l'agriculture, qui fut, durant tant de siècles, celui de la stabilité, pour ne pas dire de la routine séculaire, et qui ne s'est guère mis à bouger qu'il y a deux siècles, qui entre à son tour dans « le mouvement ». Les recherches agronomiques ont pris aux U. S. A., en Angleterre, en Suède, une ampleur considérable. La France avec un peu de retard, précisément parce qu'elle est une terre d'élection de la paysannerie, rude au travail certes, mais attachée à ses méthodes, se met aussi en marche. Les *Travaux de l'Action populaire* de décembre 1949 nous donnent, sous les signatures de spécialistes, J. Hébert et M. Thomas, une étude intitulée : *La Recherche agronomique en France.*

Ce fut surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle, que la technique agricole progressa chez nous, à la fois par l'emploi des engrais et par la sélection des semences. Mais les progrès de la science ont substitué à l'empirisme, en cette matière, des procédés plus efficaces. De quelle science s'agit-il ? En premier lieu de la biologie végétale et animale.

Tous les grands pays ont actuellement des laboratoires agronomiques travaillant sur un program-

me commun de recherches. Les établissements français ont été groupés, par la loi du 18 mai 1946, en *Institut national de la recherche agronomique.*

Cet Institut a un personnel spécialisé. Les recherches se répartissent en effet sur diverses disciplines ; des laboratoires concernant chacune, sont disséminés en France, mais tous les résultats sont réunis au centre de chaque discipline.

Exemple : « les Stations et Laboratoires d'amélioration des plantes relèvent de la Station centrale d'amélioration des plantes. » Et, à leur tour, les Stations centrales communiquent leurs résultats au Centre national, dont le siège est à Versailles. Il existe actuellement cinq centres régionaux : Colmar, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Montpellier et Antibes, groupant en tout 17 stations. En outre, l'Institut subventionne les laboratoires annexés aux Ecoles nationales d'agriculture.

Le but à atteindre est de déterminer les conditions *optimæ* de la production agricole. On ne fait pas ici seulement de la science désintéressée ; on veut connaître les procédés les plus *rentables* à employer en agriculture. En tant que recherche scientifique, il s'agit donc de dégager les lois naturelles qui régissent la production agricole. Mais en tant que recherche appliquée, on vise à la solution de problèmes pratiques, en tenant compte des prix de revient et des rendements. La science est ainsi étroitement liée à la technique, celle-ci étant constamment éclairée par celle-là. Cependant le chercheur ne peut ni ne doit s'hypnotiser sur les résultats immédiats. Son rôle est de pousser dans tous les sens. Une découverte sensationnelle peut très bien résulter d'études en apparence sans portée pratique prévisible. Mais tous les travaux de recherches ont intérêt à s'effectuer « en équipe » et par la collaboration de plusieurs centres spécialisés.

« On a pu dire que les conversations des chercheurs de l' « Ecole anglaise », autour du thé pris en commun, n'étaient pas étrangères à bien des réussites de celle-ci. »

En France, où l'usage de la « tasse de thé » n'existe pas, les rapports entre chercheurs n'en sont pas moins organisés et fréquents. Constamment, il y a navette entre le laboratoire et le terrain d'essai.

« Dans un Centre de recherches agronomiques, parallèlement au « cadre scientifique » comprenant les « chercheurs » proprement dits ou « hommes de laboratoire », il est nécessaire qu'évolue un « cadre technique » comprenant des « praticiens » ou « hommes des champs ».

Au surplus, l'Institut, créé en 1946, n'a pas eu à partir de zéro, en un pays de vieille culture comme la France, où les recherches agronomiques disposent de vieilles traditions et d'efforts séculaires. Nos plus illustres chercheurs, au siècle dernier, furent Joseph-Dieudonné Boussingault (1802-1887), l'un des fondateurs de l'Institut agronomique de Paris et l'auteur d'ouvrages importants sur l'économie rurale, et Pierre-Paul Deherain (1830-1902), l'un des maîtres de l'école de Grignon.

« Résultats pratiques d'une part, explications générales et éventuellement voies nouvelles d'autre part, telles sont les grandes orientations actuelles de la recherche agronomique en France. »

Entrons cependant en quelques détails. Voici d'abord la production végétale. Les études porteront ici sur deux choses : le climat et le sol. Le climat est un facteur de premier ordre. Les espèces et variétés végétales dépendant, pour une grande part, du climat local. A Versailles, les études ont porté sur le développement de la plante, en fonction du climat, de la quantité d'eau tombant habituellement en telle ou telle région. La question de l'eau est, en particulier, capitale en région Méditerranéenne. On a fait aussi de nombreux essais de « printanisation » de variétés d'automne et de variétés alternatives de blés. Mais les études climatologiques sont en cours ; on en attend beaucoup, et elles revêtent, en France, un caractère vraiment original.

Plus encore que le climat, nos stations agricoles ont étudié les sols et les problèmes de fertilisation. Une attention particulière est donnée aux *prairies* et aux *arbres fruitiers*, productions pour lesquelles la France est géographiquement très bien placée.

En raison de la mécanisation de la culture, les fumiers de ferme, si précieux, ont en partie disparu ou beaucoup diminué de volume. Il s'agit donc de les remplacer, par l'enfouissement des pailles, le fumier de tourbe et de sciure, l'emploi des déchets industriels. La culture intensive, au moyen d'engrais chimiques, a fait apparaître des *maladies de carence*, par manque d'éléments nutritifs indispensables en très faible quantité — manganèse, zinc, etc. — On a fait sur ce point des recherches de symptômes et de remèdes. L'étranger est en avance sur nous, à cet égard.

L'article que nous analysons poursuit cet exposé technique, en parlant des études sur la plante, l'amélioration des semences, de la qualité, de la régularité des rendements. Certaines stations s'occupent surtout des *productions fourragères*, d'autres — celle de Bordeaux en particulier — s'attachent à l'*arboriculture fruitière*, variétés, porte-greffes, sélection, cultures industrielles (lin, oléagineux), études sur la *vigne* et le *châtaignier*.

Mais il ne suffit pas de semer, il faut défendre la plante, connaître la *pathologie végétale*, les *parasites* ennemis de la végétation, la *phyto-pharmacie*, c'est-à-dire les produits pharmaceutiques destinés aux plantes.

Nos stations agricoles s'occupent aussi, et sur une grande échelle, des *animaux domestiques*, ruminants, porcins, ovins, volailles, sans parler des abeilles et des vers à soie. Les problèmes de la technique d'*insémination artificielle* des animaux, de la *traite mécanique du lait*, etc., sont naturellement au programme de nos écoles agronomiques. De tous ces travaux, à coup sûr, ce qu'il importe surtout c'est de diffuser les résultats. Il ne suffit pas que les savants découvrent, il faut que l'homme des champs soit informé de leurs découvertes et des moyens pratique de les appliquer. En France, le travail de diffusion des résultats, de vulgarisation et de conseil est confié aux Ingénieurs des Services agricoles. En dehors des revues purement scientifiques, il existe un *Bulletin technique d'Information des Ingénieurs des Services agricoles.* Et ces Services, à leur tour, sont en contact avec les agriculteurs.

Il existe par ailleurs des Revues de vulgarisa-

tion agricole et bon nombre de cultivateurs y sont abonnés.

A vrai dire, le progrès en matière agricole est plus difficile à obtenir qu'on ne le croit. La nature ne se laisse pas facilement dominer. La monoculture engendre un accroissement des parasites ; la lutte contre ces parasites provoque l'apparition de plantes nuisibles ou de bactéries plus résistantes. Il se passe pour les plantes ce qui se passe pour les remèdes « antibiotiques » — pénicilline, sulfamides, etc. — l'emploi des remèdes aboutit à un renforcement des microbes non anéantis par le remède, si bien que ce dernier devient de moins en moins efficace. Il est plus vrai que jamais, de nos jours, qu'il faut se hâter de « profiter d'un remède pendant qu'il guérit ». Demain, il ne vaudra plus rien ! Les herbicides sont en passe de devenir inefficaces. On dirait que la nature — et derrière elle : Dieu — joue à cache-cache avec la science humaine !

Pour indiquer quelques-uns des plus importants résultats obtenus en France, nous dirons que :

« en matière de blé... on est arrivé aujourd'hui à un « type français » bien caractérisé, assez différent des types étrangers, d'un comportement excellent dans toutes les situations où on l'a essayé. Les rendements ont augmenté de 20 à 25 % pendant la période 1920-1939. Une augmentation de 2 quintaux du rendement moyen du blé en France se traduit par une augmentation de production de 10 millions de quintaux, soit 20 milliards de francs. »

D'autre part, il y a progrès à réaliser par l'économie de semence à l'hectare. Les quantités employées sont toujours beaucoup trop élevées.

« L'emploi de plants de pommes de terre immunisées aux maladies et aux virus se traduirait par une augmentation de production de 10 millions de tonnes par an, soit 30 milliards de francs.

Que ces exemples suffisent à donner une idée des efforts accumulés pour l'amélioration de notre production agricole et des fruits qui ont déjà couronné ces efforts.

VII

Si les recherches agronomiques s'adressent à l'ensemble du pays, il est des régions tellement particulières qu'elles ont leur histoire distincte de toutes les autres. C'est le cas de la Camargue. La plupart des Français ne la connaissent que de nom. Ils savent — vaguement parfois — que c'est une île enserrée entre les bras du Rhône d'une part et la mer d'autre part. Cette île, dans nos imaginations, est peuplée de « gardians » à cheval poussant devant eux leurs troupeaux de bœufs à demi sauvages, dans un mélancolique paysage d'étangs et de marais, d'où s'envolent par milliers des flamants roses et des aigrettes, et où l'on trouve encore des castors, comme en Amérique. Ce que l'on sait moins ou pas du tout, c'est que ce pays fut, à l'époque romaine, un grenier à céréales. Dans son n° de janvier 1950, la Revue intitulée *L'Aide américaine à la France*, éditée luxueusement par les soins du Comité du plan Marshall, nous révèle l'immensité des travaux entrepris, grâce précisément au plan Marshall, pour rendre à la Camargue son ancienne fertilité et prospérité.

« Sur ces terres hier encore maudites a éclaté un « boom » à l'américaine comme il n'en existe pas d'autre en France à l'heure actuelle. »

La Camargue ou delta du Rhône n'est pas une étendue négligeable : elle comporte 72.000 hectares. Or, cette terre est en pleine résurrection. On y a introduit la culture du riz et obtenu des résultats éblouissants :

« Bien entendu, il y a beaucoup plus que cela. Mais s'il n'y avait pas les 80 millions de francs de recettes sur une récolte de riz que vient de faire tel propriétaire — et leur pouvoir de fascination — le reste ne serait peut-être pas possible. »

En quoi consistait le problème à résoudre pour créer des rizières en Camargue ? L'endiguement du Rhône avait sonné le glas de la fertilité dans cette région, en empêchant les eaux douces de combattre régulièrement l'envahissement des plaques salées qui rendaient impossible la végétation normale. Il fallait donc rendre à la Camargue de l'eau douce. Le plan Mashall a servi, là comme ailleurs, d'élément de choc. L'Etat a investi un million, pris sur ce Plan, pour le drainage et la canalisation en Camargue. Immédiatement, des particuliers, à l'affût d'une entreprise rentable et intéressante, ont misé 10 millions. Les travaux se sont poursuivis sans interruption. Et voici les étapes de ce progrès :

« Il y avait 350 ha. de riz en Camargue en 1942. Ce n'est pas bien vieux. Il y en eut 4.000 ha. en 1948. Il y en a 8.000 en 1949. Tout permet de croire qu'il y en aura 12.000 en 1950. »

Si l'on se rappelle que le riz se cultive par *rotation*, on constatera que cela suppose de vastes étendues rendues à la culture. L'objectif visé est d'arriver à 25.000 ha de riz, qui fourniront les deux tiers de la consommation française métropolitaine. Actuellement, la Camargue fournit un peu moins de 20 % de cette consommation.

Ce qu'il faut savoir, c'est que cette culture du riz, à ses débuts encore, n'est pas une sinécure. Les pionniers qui ont donné le branle et fourni les premiers capitaux ont eu plus d'un souci : se promenant le long des rizières, le « pèse-sel » en main, ils ont parfois tremblé pour l'avenir de la récolte en constatant jusqu'à trois dizièmes de sel, dans les eaux de rizière ! Le travail à entreprendre pour établir une rizière est compliqué et coûteux : nivellement du sol, labourage, engrais, semence choisie, submersion d'eau douce durant 5 mois. En y comprenant les frais de récolte, de transport et les frais généraux, on évalue à 200.000 francs la mise en valeur d'un ha, la première année. Les risques sont donc assez gros, car la catastrophe est toujours à craindre : remontée de sel ou tempête couchant 20 ha de riz trop lourd, huit jours avant la récolte.

Par contre, les bénéfices éventuels sont importants. A 80 francs le kilo de riz on calcule aisément le pourcentage à l'hectare suffisant pour couvrir tous les frais. On table sur les chiffres suivants : 36 quintaux à l'hectare équilibrent les dépenses de toute l'année. Mais 72 quintaux, ce qui n'est pas rare, donnent 100 % de bénéfices sur les capitaux investis.

« Nous avons vu, cette année, en Camargue, des rendements extraordinaires de 100 quintaux sur des superficies limitées. »

Tout cela, pour la première année. Mais les années suivantes, il n'y a plus la dépense énorme du nivellement : 150.000 francs à l'hectare.

On a vu un propriétaire perdre toute sa récolte la première année, puis réussir à emprunter, faire arracher toutes ses vignes pour doubler la mise en rizière, et arriver, par une bonne récolte, à se « refaire » en un an !

« On le voit, il y a déjà une légende du riz dans ce pays où la légende a toujours eu la part si belle : une légende du riz qui se superpose, sans la détruire, à la légende des grands étangs désertiques, balayés par le mistral et la tramontane, par le « marin », le « grec », le « narbonnais », le « rouer » ou le doux « garbin » d'été qui règnent en maîtres dans ce pays fait pour le vent et fait pour l'eau. »

En tête de ce mouvements de résurrection de la Camargue, il faut placer un animateur passionné, Philippe Lamour, secrétaire général de la Confédération générale des Agriculteurs (C. G. A.). Il veut essayer de faire de la région-pilote du Bas-Rhône, une région modèle en France. A ses côtés, un ingénieur rural : Arrighi de Casanova, qui a entrepris de « laver » la Camargue à grande eau. Ce ne fut pas une mince entreprise : creusement de canaux, de contre-canaux, de fosses d'irrigation appelées là-bas des *roubines,* avec stations de vidanges, de pompage, etc. C'est qu'il ne suffit pas d'inonder les rizières, il faut encore les assécher, quand la récolte est finie, permettre la transhumance des moutons en octobre, permettre aussi les labourages et les semailles d'automne.

« Pour une seule station de pompage, celle d'Albaron, sur le petit Rhône, il a fallu recreuser 40 km de canaux syndicaux — dans un pays où l'on se brouille pour quatre générations pour une querelle de droits d'eau — il a fallu 250.000 mètres cubes de terrassement. »

Mais si Albaron a coûté 60 millions, ce fut un bassin de 15.000 ha ouvert à l'agriculture, et les riverains bénéficiaires investirent à leur tour, en deux ans, 600 millions dans la mise en culture. On estime, du reste, que deux milliards et demi de francs ont été investis dans les rizières de Camargue, par des particuliers, dans la seule année 1949.

Chaque essai est suivi avec passion par les voisins, qui se promettent de tenter à leur tour la grande aventure !

Mais ce qui s'est fait jusqu'ici en Camargue n'est qu'un début. On sait que le plan Marshall a donné naissance à une entreprise énorme ; un vaste programme de barrages du Rhône inférieur à commencer par le barrage de Donzère. Ph. Lamour, ayant régénéré la Camargue, a donc formé le projet de régénérer tout le bas-Languedoc. Les constructeurs de barrages ne veulent pas donner de l'eau dans l'intérieur de leur secteur de captation, mais si l'on consent à prendre l'eau en *aval du dernier barrage,* la Compagnie nationale du Rhône, fournira aux agriculteurs du bas-Languedoc l'énergie électrique suffisante pour élever cette eau à 70 mètres de hauteur, de façon à pouvoir irriguer toute la région intéressée. Et voilà pourquoi l'auteur de notre article peut conclure, en termes presque lyriques :

« Lorsqu'on parcourt la Camargue d'aujourd'hui, de Trinquetaille au bac du Sauvage, du mas des Iscles au phare de la Gachole, à travers Montcalm, Sylvéréal, l'étang du Roi et le pâtis de la Trinité, et qu'on constate la prodigieuse partie qui s'y joue, on se prend à souhaiter que les hommes qui ont fait là leurs preuves puissent mettre enfin leur grand projet à exécution. »

VIII

L'article que nous venons de résumer est dû à la plume de Pierre et Renée Gosset, qui se sont faits, si l'on peut dire, les commis-voyageurs du plan Marshall et de ses applications en France. Ils visitent tout le pays et décrivent les changements que la « modernisation » opérée par le plan Monnet y a apportés.

Dans le même numéro de la même Revue, je voudrais leur emprunter ce qu'ils rapportent des résultats du remembrement, en un petit village, du Bourbonnais, celui de Saulzet, dans l'Allier.

« De petits, de tout petits villages, tels que celui-ci, il en existe probablement 2.000 — ou 10.000, sait-on ? — en France. »

Si vous avez une carte routière, cherchez la route nationale de St-Pourçain-sur-Sioule à Gannat. Vous y trouverez Saulzet à quelques kilomètres avant cette dernière ville. C'est un modeste village aux maisons grises, vieilles et poussiéreuses, comme tout l'ensemble du paysage. Dans les fermes, on y trouve encore le classique tas de fumier que picorent les poules. « Des enfants, sales, crottés, jouent dans des mares de boue. » Notez que je cite textuellement... et j'en demande bien pardon à mes compatriotes !

« En somme, vous êtes bien près de vous figurer que c'est un village comme les autres, pas très riche et pas très pauvre, pas très joli et pas très moderne, pas très grand et pas très peuplé. »

Eh bien, vous n'y êtes pas du tout.

« Avec ses 870 ha. répartis entre une quarantaine de propriétaires..., avec ses 250 habitants, tous paysans, Saulzet représente, au contraire, à sa petite échelle, un effort intense de modernisation. »

Saulzet fut saisi, il y a quelques années déjà — sous le régime si décrié qu'on appelle « vichyssois » — d'une véritable fièvre de modernisation. Donc bien avant le plan Marshall. Si bien qu'on dénombre actuellement à Saulzet, 25 tracteurs, 3 moissonneuses, un pick-up ou presse ramasseuse, plusieurs charrues à disques. On peut estimer à une vingtaine de millions les sommes investies en matériel agricole moderne.

Cela commença en 1940. La France était partagée en deux zones. Un jeune instituteur, originaire de Saulzet, se trouvait à Paris. Un de ses amis, attaché au ministère de la Production, à Vichy, lui proposa de quitter le métier d'instituteur pour procéder à des enquêtes sur la production agricole en France. Il accepta. C'était, sous l'égide du « maréchal », l'époque du « retour à la terre ». Or, l'un des premiers soucis de notre instituteur redevenu agriculteur comme ses parents, fut de tenter, dans son village, l'opération du « remembrement » que le ministère de l'Agriculture d'alors venait de décider.

Il faut dire que l'Allier et Saulzet, en particulier, étaient le pays du morcellement des héritages. L'un des propriétaires de Saulzet, avec 30 ha. de

terres, avait des parcelles, au nombre de 83, disséminées sur tous les points de la commune. On imagine les difficultés d'exploitation et comment la motorisation agricole y était réalisable !

« Il fallut des mois et des mois pour que le Conseil municipal, entièrement composé de propriétaires locaux, acceptât le plan... »

Mais le plan accepté, le préfet ayant approuvé, la Commission de remembrement désignée, les géomètres choisis, il fallait opérer, troquer des parcelles contre d'autres, faire accepter les échanges par les intéressés. Ce ne fut pas petite affaire !

Sans doute que cette histoire se répètera dans des milliers d'autres villages ruraux, avec les mêmes péripéties.

« On n'imagine pas, avant d'avoir assisté — ce que nous avons fait, disent Pierre et Renée Gosset — à une séance du Conseil municipal, consacrée au remembrement, la méfiance du paysan en cotte bleue et grosses godasses terreuses, qui a toujours l'impression qu'on cherche à le filouter, la diplomatie du maire, un paysan lui aussi, un propriétaire lui aussi, et qui veut ne se mettre personne à dos, les interminables discussions autour d'un chemin à tracer alors que la décision a déjà été prise lors d'un précédent Conseil. »

Ceux qui savent à quelles difficultés se heurtent, le plus souvent, les partages en famille, pour un héritage commun, quelles précautions il y faut prendre, quelles défiances et quels calculs secrets s'y manifestent, auront une idée de ce que peuvent être ces échanges de terrains en vue du remembrement. Ajoutez à cela que les techniciens qui président à l'opération n'arrivent pas toujours à se faire comprendre. Quand un géomètre, impatienté, jette pour en finir cette réflexion :

« Bon ! Alors, c'est entendu, nous faisons passer le chemin entre la parcelle 25 et la 43 »,

les paysans aimeraient autant qu'on leur parlât en latin ou en hébreu : la parcelle 25 ou 43, cela ne leur dit rien, les indications portées sur le plan cadastral, pas davantage. Ah ! parlez-leur du Creux-du-Loup, de la Demi-Lune, du Petit-Blanchâtre, ou des Barbitons. Ces noms-là ils les connaissent !

Après d'infinis débats, on arriva pourtant, à Saulzet, comme à Monteignet, non loin de là, à s'entendre pour les terrains à culture courante, « en dehors de deux ou trois tragiques questions d'arbres ». Il faut dire qu'en cette contrée, les arbres dont il s'agit ont une valeur notable, en ébénisterie : ce sont des noyers. La plupart des intéressés préférèrent abattre les arbres, pour les vendre à part, avant d'échanger leurs terres.

Mais il y eut un point sur lequel aucune entente ne fut possible : les vignes. A Saulzet, elles ne constituent pas un cru classé. Chacun a son carré d'où il tire son vin. Mais chacun tient à son vin à lui et le trouve meilleur que celui du voisin. Soigneusement donc, la vigne fut tenue à l'écart des discussions et demeura morcelée comme avant.

Pendant les discussions préalables, le temps avait marché. La France avait chassé les occupants. Vichy avait cessé d'être une capitale. L'idée de remembrement, en dépit de ses origines « vichyssoises », fut conservée avec son nom même, alors que bien d'autres choses utiles sont restées, mais en changeant d'étiquette. Le plan Monnet fut chargé d'appliquer le programme en cours. L'instituteur de Saulzet avait, du reste, passé sans effort du ministère de l'Agriculture à ce Plan ; il était devenu technicien, et il s'empressa de faire profiter son village des avantages offerts par le Commissariat au Plan. Ce fut donc en 1945, que le remembrement entra en application. Les propriétaires étrangers à la commune furent amenés à vendre leurs terres. Et il arriva ceci : « Alors qu'avant guerre, chaque paysan cultivait environ 10 ha. en moyenne, aujourd'hui, chacun d'eux en cultive 20. Le remembrement des terres a permis aussi leur assainissement. Les terrains de Saulzet sont un fond de lac quaternaire de nature argilo-calcaire. Elles craignent l'eau et la boue. y colle aux pieds. On a creusé des fossés collecteurs, des rigoles d'écoulement, et ainsi récupéré pour le blé ou la betterave, deux des cultures principales, des terrains en friche qui produisent maintenant 25 quintaux à l'hectare — ou comme disaient les vieux du pays, « le sac à la boisselée ».

« Remembrement et assainissement permirent de récupérer pour la culture un tiers des terres de Saulzet. »

La mécanisation agricole fit alors de vrais progrès dans la commune. Il y avait bien avant guerre quelques machines. Mais lorsque le maire, Henri Sarron revint de Gannat, un beau jour, avec une *moissonneuse-batteuse* pour son blé, cela fit au village un bruit énorme. Tous voulurent contempler. Mais quand on vit à l'œuvre l'engin peint au rouge-vif, et quand on constata qu'en un après-midi la nouvelle moissonneuse avait achevé le travail qui demandait auparavant une semaine entière et plusieurs ouvriers, l'admiration fut encore plus forte, car « non seulement le champ était rasé, mais la paille était en bottes, et le soir même, le blé se trouvait déjà en silo, à Gannat ! »

Pour tout dire, il faut avouer que la première année ne fut pas sans quelques « pépins ». Henri Sarron ne connaissait pas à fond le maniement de son outil. Aucun mécanicien du village ne pouvait le dépanner ; le garagiste venu de Gannat n'en savait guère plus long et les pièces de rechange ne se trouvaient pas aisément. L'impulsion cependant était donnée. Le maire s'associa avec trois autres propriétaires ; l'un acquit une presse pour la paille, les autres un tracteur du dernier modèle et ils se partagèrent le travail de leurs champs. Bientôt ce système d'entraide se généralisa au village. Ils prêtèrent leurs instruments, et par là firent de nouveaux adeptes à la motoculture. Les résultats à la production furent meilleurs, mais surtout la main-d'œuvre si difficile à trouver — avant guerre Saulzet faisait venir des Polonais ! — était très réduite, et mieux encore le travail si pénible autrefois prenait les allures d'un sport ! Que de fois n'avons-nous pas entendu cette réflexion de paysans, assis désormais au volant du tracteur, à l'avant d'une charrue ou d'une moissonneuse : « Dire que dans ma jeunesse, on faisait tout avec des bœufs ou des vaches et qu'on fauchait tout à bras, à la faux. Le soir on en avait plein les bras ! Et maintenant, c'est presque un amusement ! ».

Et le maire de Saulzet de tirer une conclusion

qui va loin :

« Au lieu d'aller à la ville, travailler à l'usine, tous nos gosses resteraient ici, si on leur rendait l'existence plus agréable... Moi, j'ai compris, allez ! Après le remembrement, c'est la motorisation qui nous donnera le plus de temps. Puis, comme ce temps, il va falloir l'employer pour son plaisir, il va falloir aussi améliorer nos maisons... »

Souhaitons, en terminant cette esquisse des changements opérés au village par le remembrement et la motorisation, que nos paysans aient enfin le temps aussi de songer à leur âme immortelle et à leur salut éternel !

IX

Dans notre Causerie du 3 novembre, nous avons recueilli le magnifique éloge du général Frère, de la part du général Weygand, et nous avons eu alors un aperçu de la terrible « bataille de France » de mai-juin 1940. Déjà nous pouvions pressentir que le général Weygand allait donner au public ses Mémoires. Et la *Revue.. des deux-mondes*, depuis son n° du 15 décembre 1949, publie en effet ces mémoires sous le simple titre : *Souvenirs (1939-1940)*.

Nous n'allons pas résumer ici ces pages substantielles et précises dans leur impressionnante sobriété et objectivité. Tout cela vient de paraître en volume et l'histoire un jour aura à s'appuyer sur cet exposé capital des événements militaires qui précédèrent l'armistice de 1940.

Mais le général Weygand ne se borne pas à raconter les péripéties de la bataille de France. Il s'attaque avec franchise et loyauté au problème si grave qui a divisé les Français et qui continue à créer entre eux on ne sait quelles ombres et quelles suspicions. On devine qu'il s'agit de l'*armistice*. Que dira l'histoire de cette décision et que doit dire, dès à présent, la raison froide et sincère ? *Trahison* ou *nécessité conservatoire ?*

Avant d'analyser le texte du général Weygand, nous permettra-t-on de rappeler qu'il y eut, au cours des siècles, un nombre immense de conventions d'armistice. Nous n'avons pas connaissance d'un préjugé de trahison ayant existé, dans le passé, contre des conventions de ce genre. Au contraire, un armistice a toujours été considéré, de la part du vaincu, comme un moyen de limiter les suites de la défaite, de la part du vainqueur comme un hommage rendu à la vaillance du vaincu. Les Allemands, en 1945, auraient bien voulu faire accepter un armistice par les Alliés. En déclarant que l'on n'admettrait de leur part qu'une « capitulation sans conditions », les Alliés se sont posés déjà en justiciers à l'égard d'un adversaire cruel et déloyal.

Le général Weygand prend nettement la responsabilité de la demande d'armistice :

« A partir du moment, dit-il, où j'ai décidé de demander la conclusion d'un armistice, ma détermination n'a pas varié, malgré l'opposition du gouvernement, malgré ma propre inclination, malgré les risques encourus. Car, plus je réfléchissais aux conséquences de la solution qui me paraissait juste et la comparais à celle qu'on prétendait m'imposer, plus ma résolution s'affermissait » [4].

[4] Dans le n° du 1er janvier 1950, page 28 et s.

Quelles étaient donc les raisons impérieuses qui commandaient de demander l'armistice ?

Weygand le dit sans ambages :

1° Les armées françaises, après les trois batailles malheureuses de la Meuse, des Flandres et de Somme-Aisne, avaient atteint les limites de leur résistance.

2° Sans doute la demande d'armistice est affaire de gouvernement. Mais le commandant en chef, s'il peut continuer à se battre, sans espoir, jusqu'à ce qu'il soit tué ou fait prisonnier, ne saurait être contraint par le gouvernement à capituler sans conditions, car il regarde cette capitulation comme un *déshonneur*.

3° En ce conflit, le gouvernement devait prendre ses responsabilités, donc retirer son commandement au général qui refusait de capituler et en nommer un autre qui y fût disposé.

4° En démissionnant, au contraire, pour faire place à un gouvernement régulier — celui du maréchal Pétain — que l'on savait favorable à la demande d'armistice, le gouvernement abandonnait pratiquement son point de vue et laissait se réaliser le point de vue du général Weygand.

De toutes façons, la décision de demander l'armistice doit être attribuée : 1° *positivement*, au général Weygand et à son Etat - Major d'accord avec lui, au maréchal Pétain qui prenait le pouvoir précisément pour demander l'armistice, et nous pouvons bien dire à 90 % des Français restés dans la métropole, qui, les larmes aux yeux et la douleur dans l'âme, approuvèrent alors le maréchal, quand il essayait de « sauver ce qui pouvait être sauvé » ; — 2° *négativement*, mais *réellement* au gouvernement qui se retirait, puisqu'il aurait pu changer de généralissime, pour faire prévaloir sa thèse : celle de la capitulation sans conditions des troupes situées en France et de la continuation de la guerre en Afrique. Quoi qu'on en dise, le gouvernement Reynaud, en démissionnant, murmurait tout bas : *Fiat !* Tel sera, croyons-nous, le verdict de l'histoire.

Mais il ne suffit pas, pour justifier l'armistice, de dire qu'il était nécessaire, en raison de l'état de l'armée française. Il faut encore en comparer les suites avec celles de la capitulation. Que serait-il arrivé, selon les vraisemblances les plus claires, au cas où l'on n'aurait pas demandé l'armistice ?

1° En peu de jours, les armées allemandes atteignaient la Méditerranée.

2° Elles donnaient la main, à travers les Alpes, aux troupes italiennes, tenues jusque-là en respect.

3° Elles pouvaient rejoindre, à travers les Pyrénées, les forces espagnoles.

4° « De plus grands sacrifices en hommes — qu'il s'agisse des armées ou des populations bombardées, sur les routes et dans les centres habités — de plus amples destructions de villes et de ressources ».

La capitulation sans condition enlevait toute garantie à la France, la livrait pieds et poings liés à l'ennemi. Le général Weygand traduit, dans les lignes suivantes, ce que cela devait signifier pour le pays :

« Conséquences militaires : toute l'armée prisonnière, tous les hommes mobilisés, les services tenant

à l'armée, les affectés spéciaux stationnés ou repliés dans la région sud, capturés : le nombre des prisonniers augmenté ainsi de deux ou trois millions, tout le matériel saisi.

Conséquences politiques : le gouvernement exercé sur le territoire français, par un gauleiter ou un Français à la solde de l'ennemi, toute l'administration française mise entre ses mains.

Conséquences économiques et sociales : la population livrée sans défense aux exigences du vainqueur : déportations, travail forcé, ressources agricoles et industrielles abandonnées aux réquisitions, au pillage, aux destructions. »

« La capitulation eût été pour la France métropolitaine une catastrophe nationale ». La France aurait connu dès 1940 le régime de terreur que connut la Pologne, depuis 1939.

Conclusion : « La solution réclamée par le cabinet Reynaud ne peut résister à l'examen de ces conséquences. »

Mais élargissons le débat : l'intérêt de la France, nous l'accordons, n'était pas seul en jeu. C'était bien de l'avenir de la civilisation qu'il s'agissait, de l'avenir de la liberté dans le monde, tout comme ce serait le cas, si une troisième guerre éclatait, ce qu'à Dieu ne plaise !

Le général Weygand examine en toute franchise les hypothèses envisagées par le gouvernement, pour continuer la lutte.

1° On proposa au général en premier lieu d'organiser « le réduit breton », pour maintenir un coin de France inviolé et l'armée française en activité, derrière une frontière infranchissable.

— Aucun travail préparatoire n'avait été fait ni prévu, pour cela. La première idée de la lutte dans le « réduit breton » apparaît dans une lettre du président du Conseil, en date du 29 mai. Pouvait-on, à cette date, dans l'état de désarroi de nos armées, organiser en « forteresse » la Bretagne, en établissant une ligne de défense sérieuse de 200 km en y transportant des troupes, des armements et des approvisionnements ? En face d'un ennemi agressif, en possession de moyens d'action jusque-là irrésistibles, la seule idée d'une telle improvisation à conduire à bien en quelques jours, ne paraît pas seulement irréalisable, mais, on ose dire, ridicule.

Le général Weygand prit quelques mesures pour entrer dans les vues du gouvernement. Comme il fallait s'y attendre, la rapidité de l'avance ennemie devait déjouer ces plans de la dernière heure. Les Allemands franchirent la Dive, le 16 juin, et occupèrent Cherbourg et Rennes, le 18.

2° Plus encore que du « réduit breton », pour lequel rien, en temps de paix, n'avait été prévu et qui ne pouvait être qu'un expédient sans portée pratique, on a parlé d'une continuation de la guerre en Afrique. Cette idée date aussi du 29 mai. Etait-elle réalisable ?

— Il restait en Afrique du Nord, au mois de juin, des effectifs correspondant à une « valeur totale » de huit divisions — cela sur le papier. Elles étaient réparties en trois divisions actives, trois territoriales, et en plus des unités sahariennes, des goums, des unités à l'instruction. En dehors des divisions faisant face à la Tripolitaine et des goums, ces unités n'avaient qu'une médiocre valeur combative. Le déficit y était considérable en armes anti-chars et anti-aériennes, en mortiers et matériel de transmission. Aucune D. C. A. en dehors des batteries affectées aux bases maritimes de Bizerte et Mers-el-Kébir. Pas d'artillerie lourde à tir rapide. Pas assez de fusils modernes pour armer tous les mobilisés.

3° On a parlé de l'embarquement pour l'Afrique de 500.000 hommes récupérés sur nos armées de Belgique ou des Alpes.

— Or, ces 500.000 hommes n'existaient pas. Ils faisaient face à l'ennemi et la capitulation sans condition les aurait livrés à l'adversaire. Eussent-ils existé, nous n'avions ni les moyens ni le temps nécessaires pour les transporter en Algérie. Seule une partie de l'aviation passa effectivement, à partir du 15 juin, avec l'accord du généralissime, en Afrique — environ 700 avions, parmi lesquels des avions d'instruction ou de modèles périmés, impropres à la bataille. Mais ces escadrilles, parmi lesquelles s'en trouvaient d'excellentes et munies de pilotes de grande classe, arrivèrent en Afrique, sans échelons roulants, pour n'y trouver que des stocks réduits, comprenant un nombre limité de bombes de 50 kilos et ne possédant pas de pièces de rechange.

Le général note brièvement, sans récrimination :

« Aucun concours n'était à attendre de l'Angleterre. L'Amérique n'était pas en guerre. »

Supposons cependant, que la guerre continuât en Afrique. Quelle devait être la réaction allemande ?

Les Allemands, ayant fait leur jonction avec l'Italie et l'Espagne, n'auraient eu aucune difficulté sérieuse à vaincre pour envahir sans désemparer l'Afrique.

« Ils auraient disposé de forces considérables pour ces entreprises, n'ayant plus d'adversaires en état de porter les armes sur le continent, puisque *la Russie était alors avec eux.* »

Nous soulignons cette dernière partie de la phrase, car il ne faut pas oublier cela, comme on le fait trop volontiers : la Russie à cette date et tout le parti communiste français étaient avec l'Allemagne !

Par l'Italie ou par l'Espagne, les Allemands devaient passer — non sans pertes, sans doute, mais sans obstacles graves — en Afrique. Notre armée ne pouvait y recevoir ni renforts ni approvisionnements. Nos soldats se seraient battus avec leur vaillance ordinaire, nul n'en doute, mais dépourvus d'engins modernes, n'ayant derrière eux aucune organisation industrielle pour alimenter leur résistance, ils étaient voués à une prompte défaite. La chose fut discutée effectivement au Conseil du gouvernement.

« Ce fut, dit Weygand, l'avis que j'exprimai. Il était partagé par le chef de nos forces navales (Darlan). »

Même en admettant des succès initiaux, la résistance en Afrique aurait dû être en état de soutenir la lutte durant des mois et des années. Or,

« elle n'aurait pu recevoir de France les cadres et les effectifs français indispensables à l'entretien des troupes indigènes, très déficitaires. Les réserves de munitions étaient pauvres et l'Afrique du nord ne possédait pas d'industrie de guerre. »

Bref : « transporter, en juin 1940, la guerre en Afrique du Nord eût été la perdre »

En face de ces hypothèses plus que hasardeuses : « réduit breton », « résistance en Afrique », plaçons le caractère éminemment « conservatoire » de l'armistice :

1° Une partie de la France constituée en zone libre, avec un gouvernement régulièrement investi et reconnu par toutes les puissances grandes et petites : Amérique, Russie, Espagne, Suisse, sans parler du Saint-Siège ;

2° Une armée française de 100.000 hommes maintenue dans cette zone, ce qui permettait de préserver pour l'avenir du matériel, des cadres, des hommes ;

3° Plusieurs millions d'hommes sauvés en France de la captivité et conservés soit à l'économie nationale, soit aux efforts de la libération future ;

4° L'Afrique française et la Syrie libres de toute occupation ennemie ; l'Afrique conservant une armée de 120.000 hommes ;

5° La flotte française laissée dans nos ports, avec engagement de la part des Allemands de ne jamais en utiliser les unités, engagement qui fut tenu jusqu'à la rupture de l'armistice, après le débarquement en Afrique.

Objection : signer un armistice était violer un engagement d'honneur avec nos Alliés, de ne pas faire de paix séparée. — *Réponse :* 1° un armistice n'est pas *la paix ;* — 2° nos alliés nous avaient abandonnés à nos seules forces dans la « bataille de France » ; — 3° nous avons mieux servi leur cause par l'armistice que nous ne l'eussions fait par la capitulation sans conditions.

Pour conclure ce douloureux débat de conscience nationale, il nous faut encore citer textuellement le général Weygand :

« L'armistice a sauvé des libertés, des vies, des territoires, des richesses. Il a été aussi avantageux pour ses alliés que pour la France. Ceux qui l'ont demandé espéraient qu'il en serait ainsi, c'est ce qui leur a donné le courage, certainement le plus grand dont ils aient eu à faire preuve dans leur vie, de suivre sans en dévier, une ligne de conduite qui les crucifiait. La capitulation eût été une catastrophe nationale. Ses partisans croyaient, cependant, de bonne foi, cette solution plus avantageuse. Ils n'ont pas accompli, heureusement pour la France — (et pour le monde, ajouterions-nous) — les actes qu'ils jugeaient à tort indispensables à son salut.

Voilà, je crois, ce que l'Histoire reconnaîtra lorsque, les passions une fois apaisées, la Vérité triomphera. »

Notons bien que le général n'accuse pas les tenants de la thèse opposée d'*incivisme* ou de manque de *patriotisme ;* il pense qu'ils « croyaient, de bonne foi, leur solution plus avantageuse ». Ils se trompaient, cela ne paraît pas douteux. Les historiens étrangers, notamment l'Américain M. W. Langer, dans un livre intitulé *Our Vichy Gamble*, — « Notre Jeu à Vichy » — ne s'y sont pas trompés.

« Etant donné, dit-il, ce que nous savons à l'heure actuelle, la réponse — (à la question de savoir si l'armistice était la meilleure solution pour la France) — ne peut être qu'affirmative. »

Des témoignages aussi autorisés devraient hâter la fin de querelles stériles, et permettre à tous les Français, qui n'auraient jamais dû se diviser, de se rejoindre enfin dans le même amour de la Patrie.

L. Cristiani.

LITURGIE

Q. — 1° Le prêtre qui renouvelle l'hostie de l'ostensoir est-il tenu de consommer lui-même les saintes Espèces ? — Si oui, sur quelle décision s'appuie cette obligation ?

2° Peut-on interrompre un prêtre qui célèbre la sainte messe pour distribuer la sainte communion ? Il ne s'agit ni de mourants, ni de malades, mais simplement de fidèles pressés. Il me semble que cette façon d'agir est contraire à toutes les rubriques et au Code (can. 818).

3° Le canon 819 oblige le prêtre à célébrer dans la langue liturgique de son rite propre approuvé par l'Eglise. Est-il exact que ce texte n'autorise aucune prière en français, fût-ce le *Domine non sum dignus* qui précède la communion ?

R. — 1° Aucun texte, à notre connaissance, n'oblige le prêtre à consommer lui-même la sainte hostie renfermée dans la lunule de l'ostensoir. Cependant, dans l'Eglise latine une tradition fort ancienne veut que l'hostie distribuée aux fidèles soit ronde, *entière*, plus petite que celle du prêtre. Elle ne peut être partagée qu'en cas de nécessité (cf. S. R. C., n° 2704, ad I : *servetur consuetudo dividendi consecratas particulas, si adsit necessitas*) ou pour une raison convenable. Il en résulte qu'en pratique c'est au prêtre à consommer lui-même, après avoir pris le Précieux-Sang, l'hostie conservée dans la lunule. Toutefois, si les hosties venaient à faire défaut pour communier les fidèles, on ne devrait avoir aucun scrupule à la partager.

2° Tout prêtre qui célèbre ne doit pas être interrompu sans raison grave. Il est d'ailleurs impossible de distribuer la sainte communion à l'autel où un prêtre dit la messe sans entorse aux rites prescrits :

a) Avant de distribuer la communion, le prêtre doit sortir le ciboire du tabernacle, le déposer sur un corporal au milieu de l'autel, et dire *Misereatur...*, *Indulgentiam...*, *Ecce Agnus Dei...* et trois fois *Domine, non sum dignus*. La distribution étant terminée, ce même prêtre doit replacer le ciboire dans le tabernacle et donner la bénédiction avec la formule *Benedictio Dei omnipotentis*. Comment accomplir ces cérémonies si un autre prêtre est déjà à l'autel ?

b) Pendant que l'on donne ainsi la communion, le célébrant continuera sans doute la messe sans prêter attention à ce qui se passe au-devant de l'autel. Il ne pourra éviter ainsi plusieurs irrévérences extérieures envers la Sainte Eucharistie.

Si les fidèles « pressés » ne peuvent attendre le moment prévu pour la communion, ils tâcheront d'arriver quelques minutes plus tôt et communieront avant la messe. Si le cas devait se renouveler fréquemment, il faudrait alors réserver uniquement pour la distribution de la sainte communion l'autel où est conservé le Saint-Sacrement. On pourrait même, dans ce but, transporter la sainte Réserve à un autel secondaire et y installer un tabernacle portatif.

3° L'*Ami* a exprimé plusieurs fois son opinion au sujet de l'emploi du français dans la célébration de la sainte messe (cf. 1948, p. 699 ; — 1949, p. 301). Aucune décision romaine n'étant venu modifier la législation en vigueur, nous ne pouvons qu'y renvoyer nos lecteurs.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

G. CASTELLINO. — **L'inerranza della S. Scrittura.** — In-8 de 40 p. — Turin, Soc. editrice internationale, 1949.

Ces pages font partie de la Bibliothèque de la Revue *Salesianum*, où elles ont été publiées. Elles racontent à larges traits l'histoire de la « question biblique » depuis le début du XIXe siècle jusqu'à la 2e guerre mondiale, avec un aperçu trop bref sur l'état actuel des choses. On y trouve un bon canevas et de précieuses indications bibliographiques (concernant surtout l'Italie et la France).

J. VALLENTIN. — **La foi des chrétiens.** — In-8 de 369 p., 650 fr. — Paris, Alsatia, 1949.

Cet ouvrage a pour but de donner une intelligence approfondie du dogme catholique. Il suit le plan même de la théologie classique, depuis la connaissance naturelle et surnaturelle de Dieu jusqu'aux fins dernières de l'homme et du monde.

En tête de chaque chapitre on trouve un bref exposé du dogme défini, présenté dans les termes mêmes de l'Ecriture et des Conciles. Vient ensuite un groupe de citations, cinq à six en moyenne, relatives à ce dogme ; elles sont empruntées à divers auteurs, depuis la Bible et les premiers Pères jusqu'aux écrivains, et parfois aux poètes, encore vivants. Ces citations d'œuvres contemporaines sont les plus nombreuses ; la plupart sont dans la ligne de pensée de Pascal et de Newman plutôt que dans celle de saint Thomas. La préface, écrite par Mme Daniélou présente ces citations comme l'essentiel du livre ; elles en occupent effectivement la plus grande partie ; mais elles ne sont pas toutes d'égale valeur spirituelle et l'on ne voit pas bien quel profit surnaturel il pourrait y avoir à « méditer » telle page de Péguy ou de Claudel. Il est nécessaire d'indiquer aussi une importante lacune : sauf par allusions à propos de l'Eglise, rien n'est donné au sujet des Sacrements qui cependant relèvent pour une bonne part de la dogmatique de l'Eglise. Notons en passant que, de la p. 315 à la p. 335, il faut lire, au titre courant : l'Eglise *visible*, et non : invisible.

Tel qu'il est, l'ouvrage est à recommander : 1° aux âmes de bonne volonté en marche vers la foi ; 2° aux chrétiens qui veulent approfondir le dogme révélé, soit pour en nourrir leur propre vie spirituelle, soit pour l'enseignement catéchistique, surtout dans les maisons d'enseignement secondaire et supérieur ou, enfin, pour les cercles d'études de milieux cultivés. A cette 2e catégorie de lecteurs nous recommandons spécialement les introductions très pénétrantes et vraiment remarquables qui ouvrent chaque chapitre. 3° Les prédicateurs trouveront dans ces 140 citations environ, chacune de deux grandes pages en moyenne, une mine abondante et souvent précieuse de doctrine et d'autorités qui leur permettront de rajeunir leurs exposés domatiques en leur donnant une allure moderne.

J. BERTELOOT. — **Les Francs-Maçons devant l'histoire. I. Origine et diversité.** — In-8 de 256 p., — Paris, Edit. du Monde Nouveau, 1949.

Poursuivant ses travaux sur la Franc-Maçonnerie (Cf. *Ami*, 1948, p. 591-592), le R. P. Berteloot, S. J., s'efforce d'en débrouiller l'histoire. Le présent volume retrace les origines ; un autre est annoncé, qui dessinera les grandes lignes de son évolution et de ses déviations. Il convient d'attendre ce second volume pour présenter un tableau d'ensemble. Voici provisoirement un aperçu du contenu du t. I.

L'origine du mouvement est à chercher dans les associations de maçons, d'architectes, de sculpteurs, qui, au Moyen Age, assurèrent la construction des grands ouvrages de l'époque : forteresses, châteaux, abbayes et surtout cathédrales. Le secret couvrit d'abord les procédés techniques, ensuite les personnes affiliées. L'importance d'une telle corporation l'amena progressivement à jouer un rôle économique et bientôt politique. Celui-ci ne fit que grandir en Ecosse à la faveur des troubles, des guerres, des révolutions qui mirent aux prises ce pays avec la Grande-Bretagne, du XIVe au XVIIe siècle. Vaincus, les Ecossais passèrent sur le continent et y fondèrent des Loges, notamment en France. L'inspiration en était religieuse et même fortement teintée de catholicisme : ce fait explique la faveur qu'elles rencontrèrent dans la société française et le nombre considérable des ecclésiastiques, par ailleurs irréprochables, qui y donnèrent leurs noms juqu'à la veille de la Révolution. Parallèlement à cette branche, les souverains anglais suscitèrent une franc-maçonnerie qui leur fût dévouée, de tendance protestante : ce fut la Grande Loge d'Angleterre. Les interférences de ces deux orientations agirent aussi sur les Loges continentales ; celle-ci sortirent, en fait, de la Maçonnerie anglo-saxonne dont l'influence fut durable.

Avec cet ouvrage, nous quittons le terrain mouvant des légendes parfois grotesques et, grâce au R. P. B., nous prenons pied sur le solide terrain de la science historique.

Jean ABD-EL-JALIL. — **Aspects intérieurs de l'Islam.** — In-12 de 240 p. — Paris, Edit. du Seuil, 1949.

L'auteur, converti de l'islamisme et devenu prêtre et religieux, dégage dans ces pages les éléments de la religion mahométane qui ont une valeur religieuse permanente et solide, pouvant servir à un très utile contact entre les sectateurs de l'Islam et les apôtres du Christ.

L'ouvrage n'est toutefois qu'un recueil d'articles parus de 1959 à 1947 et publiés avec quelques retouches. A défaut de plan d'ensemble, ces travaux permettent de pénétrer dans l'âme musulmane *contemporaine* par sept avenues différentes. On voit ainsi quelles forces intérieures travaillent actuellement le monde arabe, quelles aspirations le soulèvent, à quelles conditions l'Europe pourra lui communiquer ses conquêtes scientifiques et sa conception du monde, et surtout comment les chrétiens peuvent aborder les âmes individuelles et agir sur les structures sociales de l'Islam pour y faire pénétrer la vérité et la vie apportées au monde entier par Jésus

Albert GARREAU. — **Saint Louis et son royaume.** — In-8 de 224 p., 410 f. — Paris, La Colombe, 1949.

Basé sur une documentation sérieuse, cet ouvrage nous donne une biographie de saint Louis, comme homme et comme monarque (de là le titre). Le récit du sire de Joinville reste la pièce maîtresse. Les autres documents avaient été rassemblés dès le XVIIe s. dans les six volumes de Le Nain de Tillemont. Les travaux des chartistes français récents et les sources islamiques ont fourni quelques détails supplémentaires précieux. L'ouvrage, où sont enchâssées de nombreuses et savoureuses citations de Joinville et de Guillaume de Saint-Pathus, se lit d'un trait. Et on peut souscrire (pour une fois) au jugement de Voltaire sur saint Louis: « Prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été